

Proposition présentée par les députés:

*M^{mes} et MM. Jean Rémy Roulet, Gilles Desplanches,
Janine Berberat, Stéphanie Ruegsegger,
Jean-Marc Odier, Hervé Dessimoz et Roger Beer*

Date de dépôt: 28 mars 2000

Messagerie

Proposition de motion

concernant la création d'un guichet unique pour entreprises

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la création en décembre 1998 par le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures d'un guichet unique pour entreprises chargé de favoriser une meilleure circulation de l'information au sein des organismes de soutien aux PME, tels que Start-PME, FONDETEC, FONGIT, Genilem, OGCM ou la LAPMI ;
- que le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, s'appuyant sur le projet de loi 7759, est en train d'instituer un fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie, destiné au secteur privé ;
- qu'il n'existe pas un échange d'informations systématique entre les deux départements en question, dont pourraient bénéficier les entreprises soucieuses, notamment, de jouer un rôle actif dans le développement durable ;

- que le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures centralise toutes les informations relatives aux aides publiques destinées aux entreprises, aides dont le montant s'élève à plus de Fr. 100 millions (contre Fr. 20 millions pour le fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie) ;

invite le Conseil d'Etat

- à coordonner la promotion de ces fonds de façon efficace et visible aux yeux des bénéficiaires de ces fonds ;
- à coordonner l'échange d'informations relatif aux bénéficiaires de ces fonds ;
- à éviter, grâce à ces mesures, le tourisme de subventions et à garantir ainsi la bonne utilisation des fonds publics.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Durant les années de stagnation économique qu'a connues notre canton entre 1990 et 1997, un certain nombre d'aides financières aux entreprises innovantes, aux entreprises industrielles et aux petits commerces, de même qu'aux entrepreneurs désirant monter leur propre entreprise, ont été initiées tant par le secteur privé que par le secteur public. Ce dernier a, durant l'année 1997, recapitalisé l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM), voté les lois Start-PME et LAPMI. Néanmoins, un sondage, fait quelques semaines après le lancement de ces initiatives auprès de 500 entreprises genevoises, a montré que 97 % d'entre elles ignoraient l'existence même de ces mesures. Depuis lors, un intense travail d'information a été mené, notamment par le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures qui a débouché notamment sur la création du Guichet pour entreprises en décembre 1998. Depuis, plusieurs centaines de contacts ont été recensés au Guichet pour les entreprises, couvrant plusieurs demandes de la part de celles-ci : informations sur les aides publiques, sur les financements privés, possibilité de vente d'entreprises, recherche de partenariat, information concernant l'administration cantonale, etc.

Ce Guichet remplit donc une réelle fonction de plate-forme d'échanges d'informations. Il est devenu un passage obligé pour bon nombre d'entreprises du canton.

Il serait dès lors logique que passent par ce Guichet toutes les demandes de subventions que les entreprises genevoises peuvent formuler, quitte à ce que celles-ci soient adressées à des spécialistes des sujets concernés. En matière d'énergie, l'Office cantonal de l'énergie, qui assure la promotion des fonds pour le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie, pourrait donc s'appuyer sur le travail du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures. D'autant plus qu'une centaine de mètres sépare les deux offices.

En favorisant cette synergie interdépartementale, l'Etat atteint plusieurs objectifs. Il place au centre de ses préoccupations l'entreprise demanderesse de prestations. Il optimise les allocations financières dont il est garant. Il atteint plus rapidement ses objectifs de gestion saine de l'énergie et participe ainsi au développement durable de ce canton. Il accroît la transparence de sa gestion auprès de ses administrés.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs les députés, de réserver bon accueil à notre projet de motion.